

## Déclaration FNEC-FP-FO au CTA 29 mai 2017

Un nouveau gouvernement vient d'être désigné, un nouveau ministre entre en fonction. La FNEC-FP-FO a réclamé audience auprès de ce dernier et souhaite être reçue au plus vite tant certains dossiers sont urgents.

La réforme des rythmes scolaires est un échec. Nous l'énonçons à la lecture des décrets. Depuis, notre position n'a pas varié. Cette réforme du temps scolaire a été le véhicule d'une territorialisation de l'école permettant aux communes de mettre la main sur l'organisation hebdomadaire de l'enseignement (Marseille, mais pas seulement, étant à ce titre particulièrement emblématique.) et de s'introduire dans l'organisation pédagogique par le biais des PEdT. Sur le plan pratique, cette nouvelle organisation a créé, dans de nombreuses écoles, des conflits d'usage générant des tensions entre les enseignants et les animateurs périscolaires, voire les usagers.

Le bilan que l'on peut tirer, après 4 ans d'application est tout à fait négatif. Force Ouvrière le réitère, s'accordant ainsi avec l'immense majorité des enseignants des écoles, les décrets de 2013 réformant les rythmes scolaires doivent être abrogés.

S'agissant de la « réforme du collège », le constat dressé par Force Ouvrière est équivalent. Des mois durant, avant sa mise en place, nous avons avec une très large intersyndicale, refusé l'entrée en vigueur d'une réforme adoptée contre l'avis des personnels.

Au bout d'un an d'exercice, les craintes que nous formulions sont malheureusement avérées. Pour les élèves cette « réforme » signifie globalement moins d'heures de cours. Pour les enseignants, elle signifie le renforcement de contraintes sur l'exercice de leur métier. Alors même qu'ils n'ont aucun caractère obligatoire, les EPI, dans la plupart des collèges, se sont imposés aux collègues, les obligeant l'année durant à fabriquer des séquences nouvelles sans grand intérêt, juste pour satisfaire aux exigences réglementaires. Les Lettres classiques dépendent partout désormais de l'approbation des CA : pour la première fois dans l'Histoire de l'instruction publique, un enseignement est soumis à un arbitrage local, créant ainsi le cadre d'une privatisation de l'école publique.

Avec les personnels, Force Ouvrière revendique l'abrogation des décrets de 2015 réformant le collège.

Force Ouvrière sera extrêmement vigilant, dès les prochains jours, concernant l'avenir de l'enseignement professionnel. Pour nous, il n'est pas question, comme certaines déclarations le laissent entendre, que les conseils régionaux prennent des responsabilités nouvelles sur ce sujet. La voie professionnelle doit permettre à tous les jeunes qui le souhaitent, d'obtenir un diplôme dans le cadre de l'enseignement professionnel initial, public, laïque, sous statut scolaire au sein de l'Education nationale, dans des établissements spécifiques, les LP et avec des enseignants spécifiques, fonctionnaires de l'Education nationale : les PLP.

Cela passe par une augmentation de l'offre de formation et des capacités d'accueil dans le cadre de la carte des formations qui doit redevenir une prérogative exclusive des services de l'Education nationale.

Concernant le nouveau corps des Psychologues de l'éducation nationale, Force Ouvrière dénonce la création d'un corps unique qui contrairement aux annonces n'apportera aucune amélioration quant aux conditions d'exercice des personnels concernés ; bien au contraire !

Le temps de travail dans les nouveaux décrets est désormais annualisé, 1607 heures sur 37 semaines au lieu de 36. Des licenciements de non titulaires sont envisagés. Une indemnité de fonction, distincte selon le lieu d'exercice, est créée. Force Ouvrière refuse l'annualisation du temps de travail des psychologues de l'Education nationale ainsi que son allongement : nous revendiquons le maintien de l'intégralité des congés scolaires pour les PsyEN ! Nous considérons qu'à statut identique, la rémunération doit être identique ! L'indemnité de 2044€ doit être versée à tous les PsyEN, où qu'ils exercent ! Nous déposerons par ailleurs un vœu en défense des CIO, au terme de cette déclaration.

Force Ouvrière dénonce la publication, dans les dernières semaines d'exercice de la ministre Vallaud Belkacem, des décrets transposant le PPCR aux personnels de l'Education nationale. Le PPCR est bel et bien une fausse revalorisation et l'évaluation qui en découle, un véritable outil managérial entre les mains des chefs d'établissement et des IEN contre les droits statutaires des agents.

Force Ouvrière exige l'abrogation de ces décrets.

Enfin, les dernières annonces faites par Monsieur le Ministre, non de la Fonction Publique mais désormais de l'Action et des comptes publics (en application des directives de Bruxelles), à nos représentants nationaux, ne peuvent qu'indigner : 120 000 suppressions de postes, gel de la valeur du point d'indice pour l'année à venir, rétablissement de la journée de carence...

Avant comme après les élections législatives, en toute indépendance, Force Ouvrière s'opposera à toutes les suppressions de postes, à la remise en cause des droits statutaires, et continuera de défendre la revalorisation uniforme de la valeur du point d'indice pour les trois versants de la fonction publique.

Force Ouvrière est d'ores et déjà prêt à combattre toutes les réformes qui visent à dégrader les droits et condition de travail des agents.

Concernant l'ordre du jour, Force Ouvrière s'interroge sur le point intitulé, « mise en place des réseaux d'établissements ». S'agit-il d'une commande ministérielle ? Le seul document transmis, très sommaire, ne peut qu'interroger sur les objectifs de ce projet. Ces réseaux ne correspondent pas strictement aux secteurs de recrutement scolaire. S'agit-il donc de la carte d'une nouvelle « gestion administrative » ? Assiste-t-on à la mise en place d'un « groupement scolaire de territoire » à l'image des « groupements hospitaliers de territoire » dans le secteur de la santé ? Manifestement, la mise en place de ces réseaux d'établissements répond à des objectifs qui ne sont pas clairement formulés ici. En tout état de cause, Force Ouvrière ne peut se prononcer en l'état : nous demandons par conséquent le report de l'examen de ce point du CTA.

Toujours sur l'ordre du jour, Force Ouvrière demande la plus grande souplesse possible concernant l'implantation des « supports stagiaires », notamment dans les disciplines ayant très peu de postes vacants avant le mouvement et celles dans lesquelles le taux de satisfaction a été faible ces dernières années.

S'agissant des conditions de rentrée, Force Ouvrière souhaite intervenir à nouveau concernant deux établissements dont les situations posent toujours problème : les lycées Jean Perrin à Marseille et Joliot Curie à Aubagne.

A la suite d'une AG, mardi 16 mai à l'appel du SNES et de Force Ouvrière, 82 enseignants (à ce jour) s'adressent à vous, Monsieur le Recteur : ils revendiquent une onzième division de 2<sup>nde</sup> afin de pouvoir accueillir tous les élèves du secteur, de même que les dérogations et abaisser ainsi les effectifs par classe. Cela signifie l'octroi de 29,5 HP. Rappelons qu'à cette heure encore, vos services, prévoient 9 classes de 2<sup>nde</sup> à 35 et 1/2 à 24. Pour Force Ouvrière ce sont des conditions de travail inacceptables ! Les signataires de cet appel unitaire refusent également que les élèves de 1ère STI2D soient mélangés au sein de mêmes classes, qu'elle que soit leur option : cela entraînerait la mise en place d'emplois du temps déstructurés, de groupes

sans cohésion pédagogique... L'ouverture d'une division de 1<sup>er</sup> STI2D supplémentaire est un impératif. Cela réclame l'attribution à l'établissement de 51 HP.

Afin de préparer convenablement les élèves de Terminale aux 3 épreuves de LV au Baccalauréat, les signataires revendiquent 9 HP supplémentaires en LV1 et 9 HP en LV2. Cela permettrait, comme cela était le cas en 2015-2016, de dédoubler les classes et de faire mieux participer les élèves. Toujours concernant les LV, Force Ouvrière réitère sa revendication d'abandon des épreuves orales en cours d'année et le rétablissement d'épreuves terminales pour le Baccalauréat.

Enfin, des heures en CPGE ont été supprimées, notamment en informatique, où l'on passerait de 3 groupes de 16 étudiants à 2 groupes de 24. Cette situation rend tout travail de qualité impossible, les étudiants étant dans l'obligation de partager un même poste informatique. Les heures, là aussi, doivent être restituées.

Au lycée Joliot Curie, le mandat dont les sections syndicales SUD, SNES, FO, SIAES et la liste interne *Autrement* sont porteuses est clair : la Région doit renoncer à un projet qui ne peut que dégrader les conditions d'accueil et d'enseignement, conditions dont vous êtes, Monsieur le Recteur, le garant.

Les personnels, avec leurs organisations syndicales, réclament une visite rapide du CHSCTA, dont le principe a déjà été voté. Ils revendiquent également la tenue d'une réunion de travail, réunissant les représentants des organisations syndicales des personnels, les représentants de la Région, du Rectorat, et de la mairie, avec pour ordre du jour la question de l'IFSI et de la rénovation des bâtiments de l'établissement. Ils ne sauraient cependant accepter sa convocation durant la période des conseils de classe, des examens nationaux, baccalauréat et BTS, car cela ne permettrait pas aux représentants des personnels d'y être pleinement associés.

### **Vœu des représentants du personnel au CTA d'Aix Marseille, présenté par Force Ouvrière le 29 mai**

*« Les représentants au CTA d'Aix Marseille (FO...) considèrent que la mission du service public scolaire d'orientation est aujourd'hui menacée par la suppression de plusieurs CIO à l'échelle de l'académie comme nationalement.*

*L'égal accès des usagers de l'école, élèves et parents, à ce service est désormais remis en cause. C'est pourquoi, les représentants des personnels revendiquent le maintien du CIO d'Orange. Ils réclament l'abandon des objectifs de fermetures envisagés dans le cadre de la carte cible ministérielle. »*